

avec la grâce du Créateur

Pureté Familiale
guide pratique

Rav Tsvi Yosseph Parienti



Editions HORIZONS NOUVEAUX

Tous droits réservés.
Tout ou partie de ce livre ne peut être reproduit par quelque procédé que ce soit sans l'accord écrit de la part de l'éditeur.

ISBN en cours

Editions HORIZONS NOUVEAUX

en France
190 Boulevard de la Villette
75010 PARIS
01.42.01.50.64
06.66.66.10.47
yecha57@hotmail.fr

en Israël
Association HAÏ ISRAËL
(972) 2 999 81 59
050 668 20 44
haitamid@netvision.net.il

Pour les communautés sépharades, nous avons suivis principalement les opinions de Rabbi Yossef Caro (le maran), Rabbi Yossef 'Haïm (Ben Ish Haï), Rabbi 'Haïm Yaacov Sofer (Caph ha'haïm), Rav Ben Tsion Abba Shaoul, Rav Ovadia Yossef.

Pour les communautés ashkénazes, nous avons suivis principalement les opinions de Rabbi Moshé Isserlès (Rama), Darké Tahara, Taharat Habayit, Rabbi Shlomo Ganzfried (Kitsour), Rav Elyashiv, Rav Wozener (Shévet Halévi).

TABLE DES MATIÈRES

APPROBATIONS	13
PRÉFACES	33
AVANT-PROPOS	43
QU'APPELLE-T-ON NIDA ?	49
1 Les Écoulements	51
2 Les Taches	51
3 Les Couleurs	54
4 Les Sensations	54
LES CONJOINTS EN PÉRIODE DE NIDA	57
5 La Retenue	59
6 Le Contact physique	61
7 Se Tendre les objets	61
8 Porter ensemble les objets	62
9 Pousser ensemble les objets	63
10 Servir à table	64
11 S'attabler ensemble	65
12 Le même Plat	66
13 Finir les Restes	67
14 S'asseoir sur le Lit du conjoint	69

15	Faire le Lit du conjoint	71
16	S'asseoir ensemble	71
17	Se Coucher ensemble	73
18	Les endroits Cachés du corps	74
19	Entendre sa femme Chanter	75
20	Bain et eaux d'Ablutions	76
21	L'homme qui est Malade	76
22	La femme qui est Malade	77
23	Prières et lieux saints	78
24	La visite au Cimetière	79

LES DOUZE JOURS D'IMPURETÉ

25	Les Cinq jours d'écoulement	83
26	Le Compte des cinq jours	85
27	La Toilette avant l'examen	86
28	L'examen d'Interruption	88
29	Le Tissu d'examen	89
30	Procéder à l'Examen	90
31	Quand il y a Blessure	92
32	L'examen de Confirmation	92
33	Le linge Blanc	94
34	Les Sept jours de Purification	95
35	Écoulement pendant les sept jours	97
36	Blessure vaginale	98

TOILETTE AVANT L'IMMERSION 101

37	Le Lieu de la toilette	103
38	Le Moment de la toilette.....	103
39	Les Cheveux	104
40	Les Poils	105
41	Le Corps	106
42	Inspection du corps et des cheveux	110
43	Accessoires de toilette	110
44	Aliments à ne pas consommer	111
45	Matières Collantes	112
46	Manger après la toilette.....	112
47	Shabbat ou Fête	113
48	Sortie Shabbat ou Fête.....	116
49	Sortie Shabbat Fête	117
50	Shabbat Sortie Fête	118
51	Sortie Shabbat Fête	118
52	Neuf Av et Kippour	119
53	Sortie du Neuf Av ou de Kippour	119

L'IMMERSION 121

54	La Date	123
55	Recommandations	124
56	Position du corps	125

57	Immersion avec Bénédiction	127
58	Immersion sans bénédiction	128
59	La Douche après l'immersion	129

LES PÉRIODES DE SÉPARATION 131

60	Le Calendrier	133
61	Les Trois périodes	134
62	Cycle Mensuel	137
63	Cycle à Intervalle	140
64	Cycle à Symptômes	143
65	Cycle Irrégulier	145
66	L'examen avant l'Union	150

LE MARIAGE 153

67	La Date	155
68	Le jour de l'Immersion	156
69	La Mariée nida	156
70	La Première nuit	159
71	Voyage de Noce	160
72	Les Onze jours d'impureté	160
73	Les Seconds rapports	161
74	Les Examens avant les Seconds rapports	162

LES RELATIONS CONJUGALES 163

75	Devoirs de l'époux.....	165
76	Moment et Jours propices.....	168
77	Examens avant les rapports.....	168
78	Précautions à prendre.....	169
79	L'Union.....	172
80	L'émission séminale Vaine.....	175

COMPORTEMENT DES ÉPOUX 177

81	Aimer sa femme.....	179
82	Honorer.....	180
83	Respecter.....	181
84	Réjouir.....	182
85	Une bonne Atmosphère.....	182
86	Honorer son mari.....	183
87	Respecter.....	184
88	Une Aide.....	184
89	Un Réconfort.....	185

LES PROBLÈMES MÉDICAUX..... 187

90	La Visite gynécologique.....	189
91	La Contraception.....	191
92	L'Interruption de grossesse.....	192
93	L'Insémination artificielle.....	193

94	La Fécondation in vitro	194
95	Le sang dans les Urines	194
96	Le sang après un Rapport	195

LA GROSSESSE..... **197**

97	Les Trois premiers mois	199
98	Du Quatrième mois à l'accouchement	201
99	Les Sensations	202

L'ACCOUCHEMENT..... **203**

100	La Séparation	205
101	L'Accouchement Shabbat	206
102	L'Accouchée Shabbat	208
103	La Purification de l'accouchée	209
104	Les périodes de Séparation	211

LA MÉNOPAUSÉE..... **213**

105	Les Signes	215
106	Nida en période de ménopause	215

PRIÈRES..... **217**

HORAIRES..... **233**

A P P R O B A T I O N S



Rabbi David Hanania Pinto

Rav 'Haïm Nisenbaum

Rav Shalom Hazan

Rav Michaël Abishid

Rav Éphraïm Madar

Rav Mordekhai Éliahou

Rav Meïr Mazouz

Rav Éliahou Abergel

Rav Éliahou Shnéor

Rav Akiba Schlésinger

Rabbi David Hanania Pinto
Rehov Bayit Vagan
96422 Jerusalem - ISRAEL
Tel: (972-2) 643 3605
Fax: (972-2) 643 35 70 • 641 3945

Paris 18 Adar 5767 / Mars 2007

Recommandation

Le Rav Tsvi Yosseph Parienti - Shlita – m'a présenté son livre «Guide Pratique de la Pureté Familiale» œuvre à la portée du plus grand nombre, par la clarté de son propos et sa présentation.

L'auteur - Shlita - a abordé méthodiquement dans un langage simple les lois complexes de la pureté familiale en tenant compte des questions modernes.

L'originalité du présent ouvrage réside dans le fait que toute personne qui s'y référera comprendra avec aisance l'application de ces lois.

Je suis certain que ce livre apportera un grand soutien à toute la communauté francophone et aidera chaque foyer Juif à se renforcer et se construire dans la sainteté d'Israël.

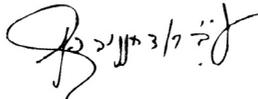
Je félicite le Rav Tsvi Yosseph Parienti – Shlita – pour l'investissement et les efforts fournis, je souhaite que son ouvrage rencontre l'audience qu'il mérite.

Que Dieu soit à ses côtés et l'aide à diffuser ses enseignements avec aisance et grande réussite. Amen.

יהי רצון שיפוצו מעינותיכם חוצה ושתעלו מעלה מעלה בתורה
וביראת שמים ותלכו מחיל אל חיל וישר חילך לאוריתא. אמן

ע"ה דוד חנניה פינטו ס"ט
Rabbi David Hanania Pinto

(Petit-fils du Saint et Vénéré Rabbi Haïm Pinto Zatsal)



דוד חנניה פינטו
רחוב בית וגן 97
ירושלים 96422 - ישראל
טל 02 643 3605
פקס: 02 641 3945 - 02 643 3570



מוסדות וכוללים ע"ש
הרה"צ במוהר"ר כ"ק האדמו"ר
רבי חיים פינטו זע"א
בנשיאות ע"ה
דוד חנניה פינטו ס"ט
בן הרה"צ במוהר"ר כ"ק האדמו"ר
רבי משה אהרון
פינטו זע"א



שיבת נפש חיים
כולל אורות חיים ומשה
כולל משכן בצלאל
רחוב בית וגן 97
ירושלים 96422 - ישראל
טל 02 643 3605
פקס: 02 641 3945 - 02 643 3570



מוסדות אורות חיים ומשה
רחוב האדמו"ר מבלעו 41
אשדוד - ישראל
טל 08 856 6233
פקס: 08 852 1527



HEVRAT PINTO
11, rue du Plateau
75019 Paris • FRANCE
Tel.: (331) 42 08 25 40
Fax.: (331) 42 06 00 33



CHEVRAT PINTO
8 Morris Road
Spring Valley NY 10977
U.S.A.
Tel.: 1 845 426 1276
Fax: 1 845 426 1149

JERUSALEM • ASHDOD • PARIS • LYON • MONTREAL • TORONTO • BUENOS AIRES • MANCHESTER

Rav Haïm Nisenbaum
Beth Haya Moushka
49-51 rue Petit
75009 – Paris

Paris, 7 Nissan 5767 / Mars 2007

APPROBATION

A l'attention de Rav Parienti – Shlita

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance de votre ouvrage consacré aux lois de Pureté Familiale. Il est inutile de souligner à quel point ces lois sont essentielles tant elles constituent le socle sur lequel est fondé le peuple Juif. On sait dans quels termes nos Sages ont parlé de ces règles, soulignant comme les plus grandes bénédictions s'attachent à ceux qui les mettent en pratique. Aussi, permettre au plus grand nombre de les aborder est, à la fois, un impératif pour chacun et un immense mérite pour celui qui en offre la possibilité.

Ce livre expose de manière claire et accessible, en français, les lois essentielles dans ce domaine si important. De ce fait, il est un outil précieux et le bon complément de l'étude auprès d'un maître. Il constituera ainsi une utile référence pour tous. Puisse Dieu récompenser celui qui diffuse Ses lois.

בסיון תשס"ז

Haïm Nisenbaum

MICHKANE MEIR
Centre Thoranique
Ramat Beth, Jerusalem
Tel. 02-5868228
P.O.B. 23293



משכן מאיר
מרכז תורני
רמות ב' ירושלים
טל. 02-5868228
ת.ד. 23293

Jérusalem

Rosh 'Hodèsh Tévèt 5767 / Janvier 2007

Sidra «Yosseph faisait distribuer le blé à tout le peuple du pays»

J'ai lu avec attention le « Guide Pratique de la Pureté Familiale », présenté dans un langage clair et simple et rédigé avec discernement et intelligence par Rav Arié Tsvi Parienti – Shlita – louable serviteur de Dieu. Il se consacre continuellement à notre sainte Torah et dispense à un large public cours et conseils, la crainte de Dieu est son trésor. J'ai constaté la valeur de ce grand homme par ses précédents ouvrages.

En feuilletant minutieusement ce livre et les précédentes éditions, je me suis aperçu de l'ampleur des efforts investis par son auteur. A ma connaissance, ce livre est unique en son genre. Le public francophone en ressentira son utilité, chaque loi est exposée dans un style précis et concis.

Les lois de nida et de pureté familiale sont la base fondamentale du judaïsme et de la sainteté du peuple juif. Ce livre sera profitable aussi bien pour les personnes qui manquent de connaissances dans ce domaine que pour celles qui fréquentent les lieux d'étude.

Je souhaite à l'auteur de ce livre une pleine réussite dans les œuvres de Dieu, de progresser continuellement, d'aller de réussite en réussite et de diffuser partout ses enseignements dans la sérénité, la paix et la santé.

Que Dieu couronne de succès toutes ses entreprises afin que les sources de la Torah se répandent et grandissent !

Pour l'honneur de la Torah.

Rav Shalom Hazan.



בס"ד

MICHKANE MEIR
Centre Thoranique
Ramat Beth, Jerusalem
Tel. 02-5868228
P.O.B. 23293



משכן מאיר
מרכז תורני
רמות ב' ירושלים
טל. 02-5868228
ת.ד. 23293

ירושלים זיה"ק
רח' טבת הקטן 55
ספר "הוא המשיבי ארץ עם הארץ.."

כאן ראיתי גאיונות מספר חוקות הנשים "בצרכותי על הלבנות טהרת המשפחה, בשפה צחה ובכורה, זריק ומסופר בטוב טעם ודעות מהנהג הרב דוד רבי פריארי' שליט"א, חכו מעתקים וכולו אמנים", קהילתי דקה חסידים, דגמים באורייתא חביר' ומא וליצי בתגיב כאורה, זק השכל והעיון ומצב הרבים, בשיעוריו וצרותיו, ונאמר פ' הוא אורכו. וכבר אמרתי פא גבאא רבא בספריו הקודמים להליכא ולימשה, אישך חליה לאורייתא.

עברתי על הפגיונות והן השירות וגם על המהדורות הקודמות, וראיתי שרוב המחקר השקיעו מאד רב בספר הצב, וקודם: ובמכבי קאמיטש שהספר החשוב הצב מיוחד בימיו, וביא תקצת גדולה מאוד על שם ישראל ובמיוחד לעדרי צרכותי, היות וכל הלכה עורבב בלשון הפורה וקצרה.

והיות והלכות ובה טעמת המשפחה פן שרש גדוע בתורה וקדושת עם ישראל, לכן נחתי מאוד הספר הצב פן לשיטת העם ופן לקני תורה כדי לשלם ויבטלו קהלכות טהרת המשפחה.

היה רצון שחפץ ב' קד המחקר שליטא יצא, וישק אחים אלו חיים, וצפיות מוסף והולך להפיל גאיונותיו חוצה מתק נחת ולאהו ובראותו וטעמה טבונה בלב מעשי יביו, להפדים תורה ולהאליהו.

החתם לי קרא באורייתא
שלום חסד



avec l'aide du Créateur

Rav Michaël Abishid
DAYANE et Rosh Collel 'HABAD
Rabbin de Communauté
Ramat Beth Shemesh

Beth - Sidra «Gour Arié Yéhouda...» 5767 / Fevrier 2007

Le livre «Guide de la Pureté Familiale» m'a été présenté par son auteur, personne honorable et de grande valeur, Rav Tsvi Yosseph Parienti - Shlita.

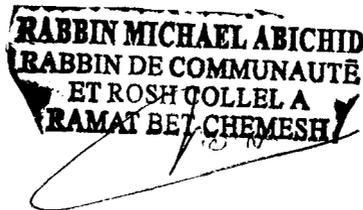
L'auteur qui a pris à cœur de rédiger cet écrit saint, possède une connaissance juste et un raisonnement clair.

Son travail est remarquable, il a su composer avec méthode.

Je suis certain, que la diffusion de cet ouvrage parmi les Enfants d'Israël, leur sera d'un grand soutien pour appliquer les lois de la pureté familiale.

Je félicite l'auteur, que les mérites du public l'aident à développer et renforcer la Torah, pour le bien de toute la Communauté, avec facilité et sérénité.

Rav Michaël Abishid

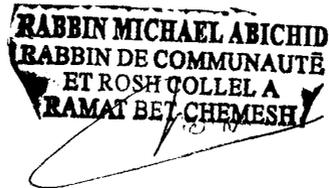


Rav Michaël Abishid
DAYANE et Rosh Collel 'HABAD
Rabbin de Communauté
Ramat Beth Shemesh

ב' לסדר גור אריה יהודה תשס"ז

הן הובאו לפני גיליונות מספרו החשוב של האי גברא יקירא הרה"ג אריה פארניטי שליט"א אשר רחש דבר טוב לחבר מחברת הקודש משנתו סדורה וסברתו ברורה ומלאכה גדולה עשה אשר סידר כעמיר גורן הלכות הנוגעים בטהרתם של ישראל ובטוחני על תועלת הפצתו בישראל אמינא לפעלא ישר וזכות הרבים מסייעתו שיזכה להגדיל תורה ולהאדירה לתועלת הרבים מתוך נחת והרחבה.

Rav Michaël Abishid



INSTITUTIONS MAGUENE ISRAEL **Bet-Shémesh – Nétivot**

Bet-Shemesh - Mars 2007

APPROBATION

Le précieux et important livre en langue française des «lois de la pureté» m'a été présenté dans sa nouvelle édition enrichi et augmenté.

L'auteur Rav Tsvi Yosseph Parienti - Shlita - a fait un grand de travail dans son ouvrage en mettant à la portée de chacun toutes les lois que chaque juif doit savoir et appliquer; un exposé des lois d'éloignement et des taches mais aussi des comportements entre époux.

L'auteur a approfondi également chaque aspect de la loi sans transiger afin d'en faciliter son application.

Je n'ai aucun doute que ce livre fera beaucoup mériter le peuple d'Israël, d'autant plus que de grands Rabbanim ont déjà donné leur approbation.

Que l'auteur Shlita soit comblé de bénédictions afin qu'il puisse continuer à diffuser l'éclairage de la Torah et la pureté parmi le peuple d'Israël.

Que Dieu soit à ses côtés et le soutienne, qu'Il couronne de succès toutes ses entreprises et l'aide à faire grandir la Torah avec facilité et sérénité.

Rav Ephraïm Madar

Rosh Yéshiva Maguen Israël

מוסדות "מגן ישראל"

בית שמש - נתיבות

בס"ד

אדר תשס"ז

הסכמה

הובא לפני ספר יקר וחשוב "חקת הטהרה" במהדורה חדשה עם תוספות והגהות בשפה ברורה לכל בלשון צרפת לזכות את הרבים ששולטים בעיקר בשפה זו ואין ביכולתם לקיים דיני נדה על בורים שאין הלכות אלו מצויות בשפתם ואם כי חוברו ליקוטים זעיר כאן וזעיר כאן הגדיל לעשות המחבר הרה"ג **צבי יוסף פריינטל שליט"א** בחיבורו שכולל רוב ככל ההלכות הנדרשות לכל יהודי הן בהלכות הרחקה ודיני כתמים וראיות עד לחובת הבעל כלפי אשתו. ועוד הרבה בירורים נעשו בחיבור זה על כל הלכה והלכה שלא להכביד על עם קדוש והכל מבלי להקל במקום שאין להקל.

אין ספק שזיכוי גדול יש כאן ורבנן סמכו ידיהם על חיבורו ואינו צריך להסכמה ממני ולא לברכותי, אבל לעשות רצון ידיד אבוא בברכת הדיוט בפרט שניכרת בו השקעה רבה כנ"ל. על כל זאת יצו ה' אתו את הברכה להיות מוסיף והולך בהארת התורה וטהרה בישראל, ומרן די שמיא יהא בסעדו כל זמן ועידן וחפץ ה' בידו יצליח בכל אשר יפנה ברוב נחת ואושר דלעילא ויזכה להגדיל תורה ולהאדירה.

בברכת התורה
אשר יצו ה' אתו
ואת ישראל
ביום יציאתם
ממצרים



MORDECHAI ELIAHU

RICHON LEZION CHIEF RABBI OF ISRAEL

מרדכי אליהו

הראשון לציון הרב הראשי לישראל

בית ירושלים ע"ז כסלנ חדש"מ
--18-515/מ"ד--

ה ס כ מ ה

ראה ראיתי עליים לתרופה של הספר היקר להחשוב שחובר ע"י איש טהור ועוסק
בטהרה בבית המדרש וכולל ע"ש מוריננו ורבינו ועטרת ראשנו רשכבה"ג הגאון
האדיר וכו' ח"ר יוסף חיים זצוק"ל, בשם "יוסף חיים" אשר בצרפת ובראש
הכולל והישיבה עומד הרב המובהק לתורה ולתעודה החכם השלם הרה"ג ר' צבי
יוסף פרידנטי שליט"א.

הספר עוסק בטהרת המשפחה בדיני קדושה וטבילה, דבר הנחוץ וחשוב לכלל עם
ישראל ושם הספר הוא "חקת הטהרה" וכשמו כן הוא, ללמד לעם דעת ותבונה
ובפרט שהספר הוא כתוב בלשון צרפת הטובת יפה לעבור והם שולטים בשפה ולא
ידוע לי שיצא ספר בהלכות אלו בשפת זו ובפרט שבשיחותי עם הרב הנז' ראיתיו
שהוא צנא מלא דספרי, ויש לו ידע והבנה יפה בש"ס ופוסקים. ואשינא לפעולו
יישר וכל מן דין כתובו לנא, ויזכה להגדיל תורה ולהאדירה ולהרכות כבוד
שמים, ללמד וללמד, לשמור ולעשות וללמד את העם הלכה לדעת את אשר יעשון
וישמרון. ויהי ה' עמו, וכל אשר יפנה יסכיל ויצליח ברוחניות וגשמיות, אכי"ר.


מרדכי אליהו

ראשון לציון הרב הראשי לישראל.

YESHIVAT

ישיבת

"KISSE RAHAMIM"

בסת רחמים ספרדית

14. Harav Chér, Giv'ate Rokeah

רחוב הרב סר 14, נבעת רוקח

Beni Brak, Israel

P. O. B. 1823 ת.ד.

בני ברק

על סם פרו תאווה ר' רחמים חו חותמה הכהן תילו ראב"ד אי נרבה
נטרות בסלול התשכ"ג ע"י תלמוד הגאון הקדוש
רבנו מצליח מאזוו תילו ח"ה חבר ביר בתלם
בניסאות רבותיו שבא"י:
שר הגיר עובדיה יוסף שליט"א, הרב הראשי לישראל הראשון-לציון
שר הגיר רפאל כ. צבאן שליט"א, רב נתיבות חבר מועצת הרבנות הראשית לישראל

בס"ד בני-ברק יום י"ט בשבט תשפ"ג

גם אין כהנדה וצדק ארנא אחרי ראובי הפסוק הדינים הגאונים שלטו
זא ספר חניך ההכרה" האטור טהרה האטמה דפנה צרפטיה, מצטרף
גם אנו אדבר מצורה, אצטרף גם אחינו בני ישראל שאינם קיואים ואין
הקדש אהיה צריכים וצריכים בהאטור ה"ל שהם יסוד וסוד קיום צד
ישראל, ומה גם שהספר איסור זא אדני כז ספר זן איש ח" מהגאון
האדיר יש גאומה דבכל ז' יוסף חיים זצ"ל כי אחינו ממלאו חיים.

ואם כי לא ראוי את היסוד וגם אינו ינו דעשה הברפטיה, אם
מקנה אהומליהיהו דרבן לא סמיטא ומקנה זא חזר שאינו מוציא יאמג ידו
דבר שאינו מגיין. והנע מדוי דבר טאלה שנהגו זר כה אהמגן שנהג ונהג
אשזלה בנימני דאי גרמו - אז יאהיו אהנבא ישן מעני חרש, כי מעתה
יש כז טעם צינר, וכפזרי אחנו ארבינו אהרה"ק זצ"ל דספרי דהיה כהננה
יורה דעה ע"ס. ומגדולי דיני קראו זלו "שנהג ונהגה מוציא". ואז יש
צורך אכל מעתה מטעם רפואיות וכדומה יש אטאל ארז אומיק ואל
אכמזר קטור דדעיה הומופיה קטור א זולה זא קצה חמלא. ויה"ר שקלי
זנו הטגו ט ראהה יכרוח כי הם צדי דרך ה' וט זניק אמוצי
ה' ורז טלו קניק

הרב סאיר מאזוו
ראס היסיבה

ישיבת כסת רחמים ספרדית
בני-ברק
תאווה ר' רחמים חו חותמה הכהן תילו ראב"ד אי נרבה

שליטת רב אליהו סנור

לפני זמן רב, קראתי וחינתי קטנים.

היופיו ומכורו באמיני דור שהאמנתי היה לי יוסף פני
קנייני פולחן. למדו וצדקו אצולו, האוילסל פאניס. כמה
אגולה היופ סקובת גורה ומוסר. גם אלוט טמים דימלה
על ושרג. ומגיד המלה ומערכ לאינא דביבא. והיופ
בצמין זימאל הקבטת ומכמאל. והמלאו הסובל, והמלאו
הקניעות.

ואיד סוף אבא מר הנבים ולקרב אצולו לאינו
שנסמים. וזה שזה היוו לקים כולל, ומג, ויבד יבו שווה
אקויל ומשור דהרצב ומה ויהל.

וכמה פשו ומבד יודל, אבא מר הנבים גס דגדורים
פכתה. ספדי ספר יקר, חקת הסתרה" זו הלכות נשיה, דספר
פסול - דבר. דבר זה אקני. שהל לי ספד אקניות דבר
מבטעה, אצולו הרוב פה בצפנת. אקני אקניות ומכור
שינל. ובאמא הוא דבר חמל, אקני ההתסורות הקבולה
דמין הזמין דפנת ושוב אל העקרה. יבד מים יחיים,
שמיור הגרה והמביות.

וכמה אגולה אבא על המור שזמל שהקבוש דמל
ב אסר ל הלכות של סהרז המענה דפנתות, מלכות
מאשג, ומכניז מורה ובו דבר מעבן באש יזיוון מאינו
גדולי היבנים דהסכמותהם, וזו דפומן קסמיטא.
ולפנים היוו ברבות ספדי ומקבל נעיה אל מסר
המלה והיבוא סהרז וקניולו קים, אקני. וכל אש יפד
שכל יפלו אמין.

אליהו סנור

נסד, עש"ק פ' ודהיורג את בני ישראל, יש אדם, שנת להזוג את לפק.

ר' אית' ראה את הקונטרס המשוב שהלכות נדה
החמורות, שחייב האב"ק היקר, הנצלה והנכבד מאד, זוכר ומזכיר את הדינים,
מהרה בני פאפטי. של"א, מפריז, בשפה הברבית, והלן בנה להודיע בלתי,
כי יודעי ומכירי קאמינא, האב"ק ה"ל עוד שהיוע מגזירי פה בעירנו, היה
מבאי זית, למדי בל הלכה על זמיה, ונכרי 12 כי הוא ירא שמים מרביש,
וזמניג האומנות בהן הוא גר בעיר הגדולה פאריס, עשר ועוד עזובה נפלא
לכיוי הדנים, ולתב איותה נפאו ויעל, למען הדינה שבהיתן של בלתי יסאל,
חיוני על הלכות נדה ששפר המדונה בלן במדינה, ונפרס אצל אחינו בלן הקריה
מכסון אפיקה, בירר וניקס את כל הדינים הנחוצים לדעת לכל גר ישראל, לכל
יכלאו חו' בהלכות הנחוצות מהל' נדה. ועזובה רבה. גדולה ומתנה עשר בנה,
ואי כי מהבין הוא שאלו לרסמאק על מה שרואים כגני דיסקר, אולא בייק
בכל ספק בהלכה לפנות למורה הזכור מזהר, בכל גאוג האב"ק ה"ל דיסקר
נה, עשר לעזרה את לכות בני ישראל וענינה, כדי לידיעו את עיקרי ויסודי
הדינים, וע"כ יגאורו לפנות בכל ספק אל בעלי הזכור ידועים. וזמנת. כי
לכוו גדול עם מן רמאי על שגוסי. נבדק תשוב באהרתן של ישראל, מלל
מדינה, שאל' פ' בידו יבית כל אתי יפני.

הכותב מורה מתקן צפ' לטוב פ' כחל

ע"ו.

שמואל אית' יפה - סג"ר
א"ר פה.



P R É F A C E S



Rav Yaakov 'Haïm Sofer
Petit-fils du Caph Ha'haïm Rosh Collel à Jérusalem

Mon ami, le Rav Arié Tsvi Parienti - Shlita - homme pénétrant et érudit, dévoué à la communauté, m'a présenté son ouvrage dans un écrit clair et un langage simple intitulé "Le Guide de la pureté".

Cet ouvrage conforme aux décrets en vigueur chez les Sépharadim, en accord avec Rabbi Yosseph Caro - zal - (auteur du Shoul'han Aroukh), Rabbi Yosseph 'Haïm - zal - (auteur du Ben Ish 'Hai) et mon grand-père Rabbi Yaakov 'Haïm Sofer, - zal - (auteur du Caph Ha'haïm), est à ma connaissance un volume unique en son genre.

En outre, l'auteur a été suivi tout au long de la composition de son ouvrage par notre Grand Maître Rabbi Ben Tsion Abba Shaoul - Zal - dont il s'en fait l'humble mais fidèle interprète.

Aussi quand Rav Arié Tsvi - Shlita - me demanda la préface de son ouvrage bien que je ne m'en sois pas senti digne, je n'ai pu lui refuser, vu l'importance et la gravité du sujet.

Par amour de mes frères, je me suis donc efforcé dans ces quelques lignes de citer les paroles de nos Sages se rapportant à la pureté familiale afin de nous renforcer.

Il est écrit dans le Lévitique : "Lorsqu'une femme est isolée (nidda) par son impureté, ne t'approche point d'elle pour découvrir sa nudité..." (XVIII, 19) et plus loin "Si un homme cohabite avec une femme qui souffre du flux et découvre sa nudité... ils seront retranchés du peuple." (XX, 18).

Nous remarquons que la transgression de cet interdit entraîne la même punition que celle infligée à celui qui cohabite avec sa sœur : le retranchement (que Dieu nous en préserve).

C'est pourquoi à toutes les époques, les femmes juives se sont efforcées d'observer scrupuleusement cette grande mitsva comme en témoigne le Talmud Sanhédrin (XXVII a) et souvent dans les conditions les plus difficiles.

Voyant l'importance que nous attachons à ce commandement divin, nos ennemis et détracteurs du Judaïsme ont de tous temps essayé d'empêcher son observance dans le but de détruire notre peuple : les Grecs, à l'époque de 'Hanoucca (Midrash Hanoucca), les Romains plus tard (Mehila 17.a) et jusqu'à nos jours, les pays au-delà du rideau de fer.

La démarche de ces détracteurs fut parfois plus subtile en introduisant au sein du peuple des interprétations erronées de la Loi. A l'époque de Maimonide, les Caraites affirmaient que prendre une douche ou un bain suffisait à purifier la femme de sa nida.

L'importance que la Torah accorde à cette mitsva est telle, qu'elle nous demande de donner sa vie pour elle plutôt que de la transgresser, au même titre que l'idolâtrie et le meurtre.

De plus, le saint Zohar rapporte que trois sortes de personnes repoussent la présence divine de ce monde-ci, et parmi elles l'homme qui cohabite avec sa propre femme nida.

En outre, les enfants nés d'une relation nida se reconnaissent souvent par leur insolence et leur effronterie et sont plus exposés que d'autres aux maladies. Comment des parents habituellement attentifs au bien-être de leurs enfants acceptent-ils de leur causer de tels préjudices ?

Mais si le châtement est aussi redoutable, on peut imaginer combien est grande la récompense attribuée à un foyer fidèle aux lois de pureté familiale. Leur mérite est d'autant plus grand qu'on assiste à notre époque à un relâchement de la pratique religieuse et notamment des lois de pureté familiale.

Le saint Zohar (II, 60, b) nous enseigne que par le mérite de l'observance des lois de la nida, la Shék'hina (présence divine) se dévoile en Israël.

Il ne reste plus qu'à réparer notre passé et comme il est écrit "Celui qui veut se purifier, le Ciel vient à son aide".

Or tout repentir nécessite l'acquisition d'une connaissance approfondie de la Loi. Comme il est écrit dans la cinquième Bénédiction de la Prière : "Faisnous revenir, Notre Père à Ta Torah... Ramènenous d'un repentir total devant Toi..."

A plus forte raison, en ce qui concerne la nida et l'immersion, il est pratiquement impossible de ne pas trébucher sans une grande connaissance du sujet.

C'est pourquoi, nous devons être reconnaissant à Rav Arié Tsvi Parienti - Shlita - qui après des efforts louables, nous présente aujourd'hui un ouvrage profond et complet écrit dans un style simple et présenté d'une façon claire pour en faciliter son étude et sa compréhension.»

L'occasion nous est donc offerte plus que jamais d'étudier régulièrement les Lois de la pureté familiale pour être en mesure de les pratiquer selon les prescriptions de la Torah.

Je finirai avec les paroles du Ritba (Yoma 26 a) "Celui qui se sanctifie un peu ici bas, les anges le sanctifient beaucoup en haut".

Le Grand Rabbin Eliahou Abergel Rosh Collel à Jérusalem Rav du quartier «Géoulim»

Il est écrit dans la Genèse (II 18) : "Il n'est pas bon que l'homme soit solitaire, je lui ferai une aide à ses côtés".

Ce verset nous enseigne que l'homme et la femme forment cette intégrité naturelle qui a pour objectif de réaliser ce qui est écrit dans les Psaumes (CXXVII) : "le vrai don de l'Eternel ce sont des fils, Sa récompense c'est le fruit des entrailles".

Mais cette intégrité ne peut se concevoir en dehors des Lois de pureté que notre Sainte Torah nous demande en ces termes "Lorsqu'une femme est isolée par son impureté, n'approche point d'elle pour découvrir sa nudité..." (Lévitique XVII.19) d'autant plus que la punition encourue par celui ou celle qui transgresse ces Lois est la plus grave qui soit : le retranchement. Comme il est écrit : "Un homme qui cohabite avec une femme qui souffre du flux... ils seront retranchés tous les deux du sein du Peuple". (Lévitique XX 18).

Le Traité "Nida" nous enseigne que trois associés participent à la conception d'un être : le père, la mère... et Le Tout Puissant. Il nous révèle par là toute l'importance de l'observance des lois de la nida. Celui ou celle qui les transgresse associe Dieu à la création d'un enfant né d'une union interdite.

Maïmonide dans Miqvaot (XI.12) insiste sur l'irrationalité de ces Lois. "Comme l'impureté, la purification est un décret divin, dépassant l'entendement humain, l'impureté n'étant pas de la saleté."

Le saint Zohar (II b) cite que trois personnes repoussent la Shekhina (présence divine) dans ce monde : celui qui cohabite avec sa propre femme nida, la fille d'un dieu étranger et qui tue le fœtus que porte sa femme. Dans ce passage, il est précisé que celui qui transgresse les Lois de la Nida contamine son entourage tant est grande son impureté. Là où il va, la Présence divine se retire. L'impureté qui s'empare de lui se propage dans tous ses membres et se transmet dans sa descendance.

D'ailleurs, à l'époque du Talmud, on pouvait reconnaître un fils conçu par une femme nida d'un autre. On nous raconte dans le Traité Cala, qu'une fois les Anciens se trouvaient à la porte de la ville lorsque passèrent devant eux deux enfants dont l'un d'eux avait la tête découverte. Rabbi Yéhoshua reconnut en lui un fils conçu par une femme nida. Il questionna alors la mère qui répondit : "j'étais nida quand je suis entrée sous le dais nuptial...".

Une fois, les Romains (Mehila 17, b) décrétèrent l'interdiction de l'observance des Lois de Shabbat, de la circoncision et de la nida. Leur objectif était d'étouffer

l'atmosphère du Shabbat et en supprimant la pratique de la circoncision, d'empêcher les Juifs de se particulariser afin de mieux les assimiler. On comprend mal, cependant, l'interdiction de l'observance des Lois de la Nida.

En fait, les Romains étaient conscients que la pratique de ces Lois immunisait le Peuple d'Israël contre l'assimilation, en le rendant étonnamment résistant. (La survie du peuple juif a toujours été une question pour les historiens, parce qu'ils n'ont jamais compris qu'elle était due à l'observance des Lois de la Nida).

Pour assurer sa pérennité, la Maison juive se doit de rester pure en restant fidèle aux Lois de la Torah. C'est dans cette intention que le Roi David proclame : «Ah qu'elle est Grande Ta Bonté que tu Tiens en réserve pour Tes adorateurs!...» (Psaume XXXI.20).

Plût à Dieu que l'on puisse mériter prochainement d'assister au dévoilement du Mashia'h, et que se réalise la prophétie d'Ezéchiel : «Et je vous arroserai d'eau pure afin que vous deveniez purs».

Amen, qu'ainsi soit Sa Volonté!

AVANT-PROPOS

L'union avec une femme nida est assimilée aux unions "incestueuses" mentionnées dans la Torah. Celui qui a des relations physiques avec une femme nida, même s'il s'agit de sa propre épouse, est soumis à la peine de caret (retranchement de l'âme) comme il est écrit: «si un homme cohabite avec une femme qui souffre du flux menstruel, ils seront retranchés tous deux, du sein de leur peuple.» (*Lévitique 20.28*).

Dans le Zohar, il est dit que celui qui cohabite avec sa propre femme nida, fait partie des trois personnes qui repoussent la présence divine de ce monde, et contamine son entourage...

Il y a donc lieu de s'interroger sur les raisons et les conséquences de la gravité de cette faute pour la femme et son mari d'une part et pour les enfants qui naîtront d'une telle union, d'autre part.

Pour cela, il est nécessaire de remonter à la faute d'Adam Harishon (Adam, le premier homme) et de Hava (Eve, la première femme) qui mangèrent du fruit défendu provenant de l'arbre de la connaissance du Bien et du Mal. Cet arbre, avait la propriété d'introduire chez celui qui en mangeait le mauvais penchant et le désir de connaître Dieu. On peut alors s'étonner de

Avant-propos

voir condamner (et si sévèrement...!) le désir de connaître son Créateur et de le mettre au même niveau que le mauvais penchant.

La connaissance de Dieu ne peut s'acquérir par aucune science ni logique humaine. C'est dans les textes sacrés qu'elle se trouve et se cache; et ce n'est que lorsqu'on est véritablement humble et profondément croyant qu'on peut la découvrir.

Si l'homme dans son étude, ne suit que son esprit et son intelligence, il y aura pour lui un excès de lumière, et ébloui au lieu d'être éclairé, il tombera dans l'erreur. Par contre, s'il annule toutes ses connaissances et sa compréhension, et ne s'appuie que sur sa foi et sa croyance, les secrets divins lui seront progressivement dévoilés.

Adam Harishon a voulu connaître Dieu avec sa propre intelligence. C'est pourquoi, au lieu de se purifier et de renforcer sa foi, il s'est empressé de consommer le fruit pas encore "mûr". La séparation entre la Croyance et la Connaissance était faite. Le monde tomba dans l'hérésie et la femme ... eut ses premières règles ! Comme il est écrit: « j'aggraverai tes peines et ta grossesse; tu enfanteras avec douleur ...» (*Genèse 3, 16*).

Le sang de nida provient donc de toutes les fausses croyances causées par le pêché originel dont il est le reflet et le témoin à la fois. La femme, depuis ce temps

Avant-propos

là, lorsqu'elle est nida est soumise ainsi, à l'influence de ce sang impur et si l'homme a des relations physiques avec elle, ils auront tous deux leur croyance en Dieu fortement affectée et différentes questions sur la Divinité naîtront en eux avec tous les doutes qu'elles peuvent susciter. Leur esprit saint sera souillé davantage de jour en jour et ils arriveront à nier même les principes fondamentaux de notre Sainte Torah comme la venue du Messie, la résurrection des morts, le monde futur, ou tout simplement la punition de celui qui transgresse les commandements divins et la récompense de celui qui les observe.

On imagine aisément les répercussions néfastes sur les enfants qui naîtront de telles unions. Avant même leur naissance, ils portent en eux des "tares" spirituelles dont ils devront se débarrasser au cours de leur vie en redoublant d'étude de Torah, de prière et de bonnes actions. Que Dieu nous aide tous à nous purifier et à nous sanctifier !

J'espère qu'avec l'aide de Dieu, cet ouvrage contribuera à éloigner mes frères et soeurs de cet interdit qu'ils transgressent le plus souvent par ignorance, et à nous ramener à la sainteté qui représente notre seule véritable force aujourd'hui, et par là même, à hâter la venue du Messie.

Amen ! Ainsi Soit Il ...

L
O
I
S

de la

N
I
D
A

QU'APPELLE-T-ON NIDA?

Cet idéal de Sainteté est irrationnel

il est propre à Israël.

Dieu a distingué

son peuple des nations

comme le septième jour

des six jours.

Cette distinction est irrévocable

immuable.

L'ignorer

c'est vouloir confondre

la lumière et les ténèbres.

Extraits de La voix de la Torah (Lévitique 19,1)

«Si un homme cohabite

avec une femme qui souffre du flux

et découvre sa nudité...

ils seront retranchés

tous les deux

du sein de leur peuple.»

Le Pentateuque (Lévitique 20,18)

Dès qu'une femme reçoit ses règles elle est nida et le reste jusqu'à son immersion dans un miqvé.

Tout contact et rapprochement physique entre elle et son époux sont alors interdits.

Une femme devient nida de trois façons:

- par un écoulement de sang.
- par une sensation.
- par une tache trouvée sur elle ou ses vêtements.

Une femme peut devenir nida en dehors de la période des règles : à la suite d'émotions, de mouvements brusques, de prise de médicaments, d'une visite médicale...

Une femme enceinte, qui allaite ou ménopausée peuvent devenir nida.

1**LES ÉCOULEMENTS**

La femme est nida dès le moindre écoulement de sang provenant de l'utérus.

Toute trace de sang, aussi petite soit-elle, trouvée sur un linge d'examen interne rend nida la femme.

Si le sang peut provenir d'une blessure vaginale, la femme devra s'en assurer en faisant des examens médicaux.

2**LES TACHES**

La femme est nida lorsqu'elle trouve une tache de sang sur son corps, ses dessous ou draps blancs.

La tache doit avoir la superficie d'une pièce de deux cents au minimum.

Plusieurs petites taches disséminées sur son vêtement, mais dont aucune d'entre elles ne mesure la superficie de deux cents, ne rendent pas nida la femme.

Si les taches sont trouvées sur son corps et atteignent ensemble la superficie de deux cents, la femme est nida.

Lorsqu'une femme trouve une tache d'une superficie inférieure à deux cents, elle n'est pas obligée de s'examiner.

Si la tache apparaît pendant la période où les règles sont attendues, elle devra s'examiner.

Une tâche de sang trouvée sur un tissu de couleur ne rend pas nida la femme.

Si la tache apparaît en période de séparation, elle devra s'examiner.

Si la tache apparaît à une date proche des règles ou si la femme ressent les signes annonciateurs des règles, les relations conjugales sont interdites temporairement.

En période de pureté, il est conseillé d'utiliser des dessous entièrement de couleur.

Si la tache se trouve en partie sur une surface blanche et une surface couleur, on ne tiendra compte que de la superficie de la tache qui se trouve sur la surface blanche.

Si des rayures de couleur traversent la surface blanche du tissu, on additionnera la superficie des taches qui se trouvent sur la surface blanche.

Si la tache de sang peut provenir d'une blessure, d'hémorroïdes ou de saignement de nez, la femme n'est pas nida.

Si la femme a eu un contact avec de la viande, des sauces, colorants, peintures rouges ou objets tachés de sang ou des tissus rouges qui pourraient déteindre, elle n'est pas nida. Dans les communautés ashkénazes, elle devient nida si la tache est trouvée pendant les trois premiers des sept jours de purification.

Des taches trouvées sur le sol ou sur des objets fixés au sol (baignoire, bidet, cuve de toilette...) ne rendent pas nida la femme.

Si les taches ont apparu pendant la période où les règles sont attendues, la femme devra s'examiner.

Des taches trouvées sur un tissu en nylon ou polyester, un coton protège culotte, une serviette périodique ou du papier toilette, ne rendent pas nida la femme.

3**LES COULEURS**

Une tache de couleur rouge, rose, orange foncé, bordeaux, noire rend nida la femme.

La tache rend nida qu'elle soit humide ou sèche, on ne tiendra compte que du moment où elle a été examinée.

Une tache de couleur blanche, verte, bleue, orange claire, jaune ne rend pas nida la femme.

Une tache de couleur brune, marron foncé ou tendant vers le rouge, nécessite une consultation auprès d'une autorité rabbinique.

4**LES SENSATIONS**

Dès qu'une femme ressent comme un pincement au niveau de la matrice, elle s'examine aussitôt.

Elle ne devient pas nida si l'examen révèle une tache de couleur pure.

Si à trois reprises consécutives, l'examen révèle une tache de couleur pure, elle ne s'examinera par la suite qu'en période de séparation.

La femme enceinte qui ressent cette sensation n'est pas nida si l'examen ne révèle rien.

Dès qu'une femme ressent un écoulement interne elle s'examine aussitôt.

Elle ne devient pas nida si l'examen ne révèle rien.

Si à trois reprises consécutives, la femme ne trouve pas de tache de couleur impure elle ne s'examinera par la suite qu'en période de séparation.

En cas de blessure, la femme consultera une autorité rabbinique.

Si la sensation a été ressentie en période de séparation dans un cas de cycle régulier ou en période moyenne dans un cas de cycle irrégulier, la femme devient nida.

LES CONJOINTS EN PÉRIODE DE NIDA

*Il n'est point besoin
d'une barrière de pierres
pour nous écarter du péché
une haie de roses suffira
nous n'irons pas faire de brèches
dans la haie.*

Rashi "Cantique des Cantiques" (Chapitre 7)

*Nos sages,
par précautions
ont décrété
des lois d'éloignement
entre les conjoints
celui ou celle qui néglige ces lois,
est tombé dans les forces du Mal...*

Talmud de Babylone (Shabbat)

Dès qu'une femme devient nida, le couple observera les lois de séparation.

Ces lois ne concernent pas uniquement l'intimité conjugale, mais tout contact physique et rapprochement entre époux.

Toute légèreté ou parole frivole est interdite.

Pendant cette période, le mari ne privera pas son épouse de belles paroles et lui témoignera d'attention plus que d'habitude.

5

LA RETENUE

Les époux s'abstiendront de toute attitude et conversation susceptibles d'entraîner des désirs physiques.

Les mots d'amour sont interdits également par téléphone, msn, texto ou e-mail.

Certains gestes de la main, clins d'œil ou mouvements de lèvres sont interdits.

Les distractions et divertissements qui pousseront les époux à se toucher sont interdits.

Les jeux d'échecs et la majorité des jeux de société sont permis.

Offrir des fleurs ou un cadeau est permis, à condition de ne pas les remettre directement dans la main du conjoint.

Il est interdit aux époux de danser l'un devant l'autre.

Si le mari est d'accord, la femme se maquillera et se parfumera modérément.

Il est interdit au mari de sentir le parfum que porte sa femme.

Il est permis au mari de sentir le parfum d'un flacon appartenant à sa femme s'il n'a pas été entamé.

Il est interdit au mari de sentir les habits parfumés de son épouse.

Il est interdit de sentir un parfum que le conjoint tient en main.

Il est interdit d'allumer une cigarette ou une bougie que le conjoint tient en main.

Il est interdit de retirer une poussière ou un cheveu d'un vêtement porté par le conjoint; il est interdit de souffler dessus.

Il est interdit d'éventer le conjoint.

Il est permis de mettre en marche un ventilateur devant le conjoint.

Il est interdit de diriger vers le conjoint un chauffage à air chaud ou séchoir.

6**LE CONTACT PHYSIQUE**

Il est interdit de toucher le corps ou les cheveux du conjoint même par l'intermédiaire d'objet ou vêtement.

Il est interdit aux conjoints de se toucher par les habits.

Il est interdit de toucher un objet que tient le conjoint.

Il est interdit de caresser, d'embrasser ou d'habiller un bébé que le conjoint tient dans ses bras, il faudra auparavant le déposer sur un lit ou un fauteuil.

En cas de besoin, on pourra lui donner à manger, lui mettre des gouttes, lui remettre sa cagoule...

7**SE TENDRE LES OBJETS**

Il est interdit aux époux de se passer un objet.

Les conjoints ne se lanceront pas un objet.

En cas de besoin, il sera permis de jeter un objet dans un sac tenu par le conjoint.

Il est interdit de passer le bébé dans les bras du conjoint; il faudra auparavant le déposer sur un lit ou un fauteuil ou faire appel à une tierce personne.

Si le bébé fait des mouvements pour aller vers le conjoint, il sera permis de le lui passer.

8

PORTER ENSEMBLE LES OBJETS

Il est interdit aux conjoints de porter ou soulever ensemble un objet.

Ils ne peuvent pas porter ensemble une table.

Il ne leur est pas permis de tenir ensemble une nappe.

Ils ne peuvent pas tenir ensemble le manteau pour habiller l'enfant.

Ils peuvent en cas de besoin porter ensemble le landau ou la poussette, pour monter ou descendre les marches d'un escalier ou d'un autobus, si le mari se place à l'avant du landau ou de la poussette.